

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 21 FEVRIER 2020**

05 02 2020 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

L'an deux mille vingt, le 21 février 2020, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Florence ARTOLLE, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Ms : M. Olivier SUSINI - Georges LAJARA

Mmes : Florence ARTOLLE - Gisèle CHOLLIER - Martine PINTON - Danièle SANTESTEBAN - Sylvie.KOROL - Francine CLUZEL – Mme Laurence AUTEUIL

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre JOURDAIN – M. Gérard EVANGELISTA

ABSENTE : Mme Christine FADAT

POUVOIRS :

Mme Agnès CLUZEL à Mme Francine CLUZEL

Nombre total des d'administrateurs en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 17 février 2020

Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Madame Florence ARTOLLE ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

.....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 21 janvier 2020,

il est proposé d'apporter une subvention aux associations ci-dessous nommées :

SUBVENTIONS ACCORDEES 2020	
NOM DE L'ASSOCIATION	subv accordées 2020
ADIAF-SAVARAHM	400,00 €
ADMR	6 747,21 €
AIVAD	2 720,00 €
ARTAG	500,00 €
AUTISME 69	500,00 €
CPEF	2 967,80 €
CALM	3 000,00 €
ENTRAIDE MAJOLANE	1 500,00 €
ENTRAIDE MUROISE	1 500,00 €
MISSION LOCALE BRON DECINES MEYZIEU	14 175,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	1 000,00 €
VIE LIBRE	300,00 €
	35 310,01 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, ADOPTE à l'unanimité les subventions allouées aux associations pour la somme de : 35 310.01 €

(Résultat vote des subventions 2020 : pour 10/ contre 0/ abstention 0)

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifiée conforme le 21 février 2020,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération,

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

Florence ARTOLLE
La Vice-Présidente du CCAS



Artolle